

## La longue histoire des substances illicites et illégales au Québec

Alex Tremblay Lamarche

Numéro 137, printemps 2019

Paradis artificiels et substances « illicites »

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/90734ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Tremblay Lamarche, A. (2019). La longue histoire des substances illicites et illégales au Québec. *Cap-aux-Diamants*, (137), 3-3.

# La longue histoire des substances illicites et illégales au Québec

Depuis le 17 octobre 2018, les Canadiens peuvent se rouler un joint en toute légalité. Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur le cannabis, l'usage de la marijuana à des fins récréatives est désormais permis au pays. Ce faisant, le gouvernement de Justin Trudeau donne suite à des recommandations qui avaient été faites... il y a 45 ans dans le rapport d'une commission d'enquête instituée en 1969 par le gouvernement de Pierre Elliott Trudeau. Ce rapport, fruit de la Commission Le Dain – ainsi nommée en l'honneur de son président, le juriste Gérard Le Dain, – avait en effet recommandé de procéder à une décriminalisation progressive de l'usage des drogues au Canada.

Afin de souligner l'événement, *Cap-aux-Diamants* a décidé de mettre en lumière le rapport des Québécois aux substances psychotropes depuis la Nouvelle-France jusqu'à nos jours et de consacrer ce numéro à cette question. La consommation de drogues, de tabac et d'alcool sur le territoire est en effet de loin antérieure au XX<sup>e</sup> siècle. Déjà, au début de la colonie, Autochtones et Français fument la pipe, par plaisir, mais aussi pour les prétendues vertus médicinales du tabac. Les nations amérindiennes accordent aussi à cet usage un sens religieux et symbolique. On consomme des tabacs produits localement ou, de préférence, importés des Antilles ou du Brésil. L'historienne Catherine Ferland nous livre ici un article des plus intéressants sur ce sujet. Samuel Heine nous amène quant à lui dans les fumeries d'opium du début du XX<sup>e</sup> siècle. Son article s'intéresse aux représentations entourant la relation entre la consommation de l'opium et la communauté chinoise de Montréal,

First Session, Forty-second Parliament, 64-65-66-67 Elizabeth II, 2015-2016-2017-2018	Première session, quarante-deuxième législature, 64-65-66-67 Elizabeth II, 2015-2016-2017-2018
<b>STATUTES OF CANADA 2018</b>	<b>LOIS DU CANADA (2018)</b>
<b>CHAPTER 16</b>	<b>CHAPITRE 16</b>
An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts	Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois
<b>ASSENTED TO</b>	<b>SANCTIONNÉE</b>
JUNE 21, 2018	LE 21 JUIN 2018
BILL C-45	PROJET DE LOI C-45
Sanctionné le 21 juin 2018, le projet de loi C-45, va permettre aux Canadiens de consommer légalement du cannabis à partir du 17 octobre de la même année.	

à partir de reportages publiés dans les journaux de l'époque, où l'on brosse un portrait bien sombre de cet univers enfumé et exotique.

Si les substances psychotropes ont, de tout temps, suscité la curiosité, elles ont également provoqué de vifs débats. C'est notamment le cas au printemps 1919 lorsque la question de la vente d'alcool déchire les Québécois. Ceux-ci se divisent entre prohibitionnistes et partisans d'une consommation modérée comme l'expose Yannick Cormier dans son article. À compter des années 1960, c'est une nouvelle substance qui suscite l'intérêt des personnes avides de sensations psychédéliques, adeptes de valeurs d'amour universel et de nouveaux modes de vie. Le LSD fait alors son apparition au Québec et connaît un vif succès au sein d'une partie de la population comme le montre Guy Morin.

Enfin, puisque la Loi sur le cannabis reprend un grand nombre des recommandations de la Commission Le Dain, l'équipe de *Cap-aux-Diamants* a jugé bon de lui accorder une place de choix dans ce numéro. Elle a donc confié à l'historien François Droüin le soin d'explorer les tenants et aboutissants de cette commission et à l'éditeur Marc-André Brouillard d'analyser le rôle que la revue *Mainmise* a joué parallèlement. Alors que le premier en profite pour montrer le rôle qu'une vedette de la chanson bien connue a tenu dans cette commission et pour souligner la position avant-gardiste de la commissaire Marie-Andrée Bertrand, le second se penche plutôt sur le discours de cette revue phare de la contre-culture sur la légalisation du cannabis.

**Bonne lecture!**  
**Alex Tremblay Lamarche, historien**